



Ville
d'Estérel

Ordre du jour
Séance ordinaire du vendredi 20 novembre 2020 à 17 h 00

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2020
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6 Administration
 - 6.1 Adoption du calendrier des séances 2021
 - 6.2 Autorisation de signature - Demande de subvention à la Politique de soutien aux projets structurants (FRR)
 - 6.3 Dépôt des états comparatifs
- 7 Urbanisme
 - 7.1 Demande de dérogation mineure – Lot 5 508 300, avenue de Versailles – Implantation d'un nouveau bâtiment principal et d'une nouvelle piscine creusée
 - 7.2 Demande de dérogation mineure – Lot 5 508 517, 15, place des Piverts – Implantation d'un agrandissement au bâtiment principal et au garage
 - 7.3 Demande de dérogation mineure – Lot 5 508 517, 15, place des Piverts – Construction d'un agrandissement au bâtiment principal avec toit plat
 - 7.4 Demande de dérogation mineure – Lot 5 508 807, 6, avenue d'Amiens – Implantation d'un bâtiment accessoire
 - 7.5 P.I.I.A. – Lot 5 508 517, 15, place des Piverts – Construction d'un agrandissement au bâtiment principal
 - 7.6 P.I.I.A. – Lot 5 508 189, 8, avenue des Alouettes – Agrandissement au bâtiment principal
- 8 Travaux publics
 - 8.1 Octroi d'un contrat - Achat de sable de voirie, hiver 2020-2021
- 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs
 - 9.1 Octroi d'un contrat - Aménagement d'un sentier au Parc Lucie-et-Robert-Lavigne
- 10 Correspondance
- 11 Deuxième période de questions
- 12 Autres sujets
- 13 Levée de la séance

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 20 novembre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

ADOpte l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 13 novembre 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 20 novembre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2020

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2020 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 16 octobre 2020 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 13 novembre 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 1051-2020 du 14 octobre 2020 qui prolonge cet état d'urgence sanitaire jusqu'au 21 octobre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet que les séances puissent se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence;

PAR CONSÉQUENT la présente séance a lieu à huis clos, par téléconférence.

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le vendredi 16 octobre 2020 à 17 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Joseph Dydzak, Maire, à l'hôtel de ville
Madame Rachel Landry, Conseillère au poste numéro 2, en vidéoconférence
Monsieur Pierre Lussier, Conseiller au poste numéro 3, en vidéoconférence
Monsieur Stefan Tremblay, Conseiller au poste numéro 4, en vidéoconférence
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 5, en vidéoconférence

Est également présent, à l'hôtel de ville, le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

Sont absents :

Madame Anna Dupuis Zuckerman, Conseillère au poste numéro 1
Monsieur François Richer Lafèche, Conseiller au poste numéro 6

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption des procès-verbaux des séances
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 septembre 2020
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2020
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6 Administration



No de résolution
ou annotation

- 6.1 Autorisation de signature – Demande de création d'une réserve naturelle pour le Parc d'Estérel
- 6.2 Embauche d'une secrétaire de direction
- 6.3 Embauche d'un agent au Service de protection
- 6.4 Nomination de personnes et autorisation à appliquer les règlements municipaux
- 6.5 Programme d'aide à la voirie locale – Sous-volet PPA-CE – Demande de paiement d'une subvention
- 6.6 Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie – Location à court terme (type Airbnb et autres)
- 7 Urbanisme
 - 7.1 Aucun sujet à traiter
- 8 Travaux publics
 - 8.1 Embauche d'un chauffeur-opérateur
- 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs
 - 9.1 Aucun sujet à traiter
- 10 Correspondance
- 11 Deuxième période de questions
- 12 Autres sujets
- 13 Levée de la séance

2020-10-131

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

ADOpte l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES**

2020-10-132

2.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2020**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 septembre 2020 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);



No de résolution
ou annotation

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 11 septembre 2020 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-10-133

2.2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2020**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2020 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 18 septembre 2020 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-10-134

3. **COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes en date du 16 octobre 2020 au montant de 371 255,70 \$ dont :

- 293 029,88 \$ sont des comptes payés;
- 78 225,82 \$ sont des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.



No de résolution
ou annotation

5. **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

6. **ADMINISTRATION**

2020-10-135

6.1 **AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE DE CRÉATION D'UNE RÉSERVE NATURELLE POUR LE PARC D'ESTÉREL**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel désire présenter une demande de création d'une réserve naturelle pour les lots 5 507 584 et 5 507 585;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

MANDATE le directeur général ou en son absence l'assistante-greffière comme personne responsable de la gestion du dossier dans le cadre de la demande de reconnaissance de réserve naturelle pour le Parc d'Estérel;

AUTORISE le directeur général ou en son absence l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville d'Estérel, tous documents en lien avec cette demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-10-136

6.2 **EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE DE DIRECTION**

CONSIDÉRANT qu'un surplus de travail est observable au niveau de l'administration;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'une secrétaire de direction;

CONSIDÉRANT que la direction et le Maire recommandent l'embauche de Madame Lucy Martin;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

EMBAUCHE Madame Lucy Martin, en date du 28 septembre 2020, à titre de secrétaire de direction, échelon 2, en tant que salariée à l'essai. Une fois la période d'essai complétée avec succès, cette employée deviendra une salariée régulière à temps plein.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-10-137

6.3 **EMBAUCHE D'UN AGENT AU SERVICE DE PROTECTION**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un agent de sécurité pour le Service de protection;

CONSIDÉRANT que la responsable du Service de protection recommande l'embauche de Monsieur Vincent Fex;



No de résolution
ou annotation

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

EMBAUCHE Monsieur Vincent Fex à titre d'agent de sécurité en tant que salarié à l'essai.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-10-138

6.4 **NOMINATION DE PERSONNES ET AUTORISATION À APPLIQUER LES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

NOMME Mesdames Émilie Giroux, Nancy Lachaine et Chantal Lizé ainsi que Messieurs Alexandre Bélisle, Vincent Fex, Laurent-Renaud Trudeau-Drevillon et Mathieu Quevillon à titre de personnes ou officiers autorisés à appliquer les règlements suivants, ainsi que tout amendement auxdits règlements :

- SQ 2019 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre;
- 2012-617 sur le contrôle des animaux;
- Les articles suivants du règlement SQ 04-2012 :
 - Article 7;
 - Article 10;
 - Article 11;
 - Article 12;
 - Article 13;
 - Article 21.1;

AUTORISE les personnes susnommées à émettre des constats d'infraction à tous les contrevenants auxdits règlements;

ABROGE toute résolution précédemment adoptée visant à nommer des personnes à titre de personnes ou officiers autorisés à appliquer les susdits règlements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-10-139

6.5 **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – SOUS-VOLET PPA-CE – DEMANDE DE PAIEMENT D'UNE SUBVENTION**

CONSIDÉRANT que la Ville s'est vu accorder une aide financière maximale de 15 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Sous-volet PPA-CE;

CONSIDÉRANT que la Ville a octroyé un contrat à LEGD par la résolution numéro 2020-03-037 concernant la réfection de la place d'Artois, de l'avenue d'Artois, de l'avenue des Éperviers et de l'avenue des Orioles;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté la résolution numéro 2020-07-093 afin d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 1 de ce projet, au montant de 192 933,96 \$, toutes taxes incluses;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

APPROUVE les dépenses pour les travaux de réfection de la place d'Artois, de l'avenue d'Artois, de l'avenue des Éperviers et de l'avenue des Orioles pour un montant subventionné de 15 000 \$ conformément aux exigences du Ministère des Transports du Québec;

ATTESTE que la place d'Artois, l'avenue d'Artois, l'avenue des Éperviers et l'avenue des Orioles font partie intégrante du réseau routier municipal et que leur gestion incombe en totalité à la Ville d'Estérel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-10-140

6.6

ATTEINTE AUX POUVOIRS DE ZONAGE DES MUNICIPALITÉS ET À LA CAPACITÉ DES CITOYENS DE SE PRONONCER SUR LA RÉGLEMENTATION DE LEUR MILIEU DE VIE – LOCATION À COURT TERME (TYPE AIRBNB ET AUTRES)

CONSIDÉRANT l'opposition du milieu municipal aux articles 123 et 124 du projet de loi 49, *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*, déposé le 13 novembre 2019 qui prévoit la modification de la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique* afin de rendre inapplicable toute disposition d'un règlement municipal interdisant l'exploitation d'établissements d'hébergement touristique dans les résidences principales (location de type Airbnb);

CONSIDÉRANT que les mêmes dispositions litigieuses ont été incluses aux articles 78 et 81 dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrite dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

CONSIDÉRANT les nombreuses plaintes de nos citoyens concernant les locations à court terme;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de continuer à interdire des locations de type Airbnb dans certains secteurs sur son territoire, un pouvoir essentiel, notamment dans la gestion des problèmes de nuisances découlant de ce type de location;

CONSIDÉRANT le manque de ressources des municipalités pour assurer la tranquillité et la sécurité des résidents sur l'ensemble de leur territoire lorsque des locations à court terme ne sont pas circonscrites à des secteurs prédéterminés;

CONSIDÉRANT qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer aux municipalités un pouvoir de réglementer le zonage alors que l'Assemblée nationale a reconnu à maintes reprises leur responsabilité dans le maintien d'un milieu de vie sécuritaire, sain et de qualité;

CONSIDÉRANT que ce projet de loi va à l'encontre de la reconnaissance des *gouvernements de proximité* qui leur a été accordée par l'Assemblée nationale en 2016;

CONSIDÉRANT que ces dispositions retirent aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures inhérentes aux modifications de zonage dans une municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec justifiant le retrait de ce pouvoir de réglementation du zonage aux municipalités;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu par ce Conseil :

QUE le Conseil municipal indique au gouvernement du Québec, par l'intermédiaire de Mme Andrée Laforest, Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation son opposition aux articles 123, 124, 126 et 127 du projet de loi 49, *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*, et aux articles 78, 81, 82 et 83 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'ils retirent un pouvoir essentiel aux municipalités;

QUE le Conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer les articles 123, 124, 126 et 127 du projet de loi 49 ainsi que les articles 78, 81, 82 et 83 du projet de loi 67, afin de permettre aux municipalités de préserver leur pouvoir de réglementer le zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie sécuritaire, sain et de qualité, et afin de permettre aux citoyens de conserver le droit de se prononcer sur la réglementation qui régit leur milieu de vie;

QUE copie de cette résolution soit transmise aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec;
- Mme Caroline Proulx, ministre du Tourisme;
- Mme Dominique Anglade, cheffe de l'Opposition officielle;
- Mme Manon Massé, cheffe de la deuxième opposition;



No de résolution
ou annotation

- M. Paul St-Pierre Plamondon, chef de la troisième opposition;
- Mme Nadine Girault, députée de la circonscription de Bertrand;
- M. Mario Laframboise, député de la circonscription de Blainville;
- M. André Genest, préfet de la MRC des Pays-d'en-Haut;
- M. Martin Koskinen, directeur de cabinet du premier ministre;
- Mme Suzanne Roy, présidente de l'Union des municipalités du Québec;
- M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7. **URBANISME**

7.1 Aucun sujet à traiter

8. **TRAVAUX PUBLICS**

8.1 **EMBAUCHE D'UN CHAUFFEUR-OPÉRATEUR**

CONSIDÉRANT un surcroît de travail au Service des travaux publics causé par l'absence de certains chauffeurs-opérateurs en congé de maladie ou en congé parental;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un chauffeur-opérateur pour pallier ce surcroît de travail;

CONSIDÉRANT que le directeur général recommande l'embauche de Monsieur Patrice Bissonnette afin de pourvoir ce poste;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

EMBAUCHE Monsieur Patrice Bissonnette à titre de chauffeur-opérateur en tant que salarié temporaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9. **HYGIÈNE DU MILIEU - ENVIRONNEMENT - LOISIRS**

9.1 Aucun sujet à traiter

10. **CORRESPONDANCE**

11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. **AUTRES SUJETS**

2020-10-141



No de résolution
ou annotation

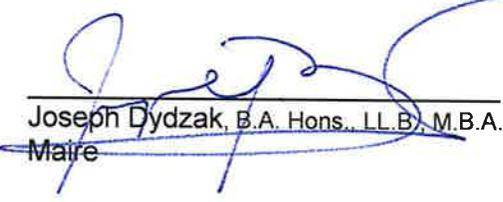
2020-10-142

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 17 h 19, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers


Joseph Dydzak, B.A. Hons., LL.B., M.B.A.
Maire


Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

Je, Joseph Dydzak, Maire d'Estérel, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).



**No de résolution
ou annotation**



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 20 novembre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes en date du 20 novembre 2020 au montant de 238 643.09 \$ dont :

- 133 856.07 \$ sont des comptes payés;
- 104 787.02 \$ sont des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 13 novembre 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier



Liste des comptes payés Au 20 novembre 2020

| Nom du Fournisseur | Date du chèque | Numéro | Montant |
|---|----------------|----------|----------------------|
| Maxime Beauchamp | 08-10-2020 | 10726 | 213.80 \$ |
| ADMRCQ | 02-11-2020 | 10727 | 344.93 \$ |
| Aquatech Soc. de Gestion de l'eau Inc. | 02-11-2020 | 10728 | 1 666.61 \$ |
| Asisto Inc. | 02-11-2020 | 10729 | 689.85 \$ |
| Maxime Beauchamp | 02-11-2020 | 10730 | 225.00 \$ |
| Réjean Charron | 02-11-2020 | 10731 | 350.00 \$ |
| Club Motoneige Blizzard | 02-11-2020 | 10732 | 1 000.00 \$ |
| Coop Santé Lac-Masson | 02-11-2020 | 10733 | 1 500.00 \$ |
| Dicom Express | 02-11-2020 | 10734 | 12.41 \$ |
| Distribution EauxMax Enr. | 02-11-2020 | 10735 | 265.50 \$ |
| Dynamitage St-Pierre Inc. | 02-11-2020 | 10736 | 10 750.16 \$ |
| Équipe Laurence | 02-11-2020 | 10737 | 287.44 \$ |
| Fondation Médicale des Pays-d'en-Haut | 02-11-2020 | 10738 | 1 500.00 \$ |
| Institut des territoires | 02-11-2020 | 10739 | 2 753.65 \$ |
| LBEL Inc. | 02-11-2020 | 10740 | 800.39 \$ |
| LEDG Inc. | 02-11-2020 | 10741 | 39 298.74 \$ |
| Les Entreprises N. Théorêt Inc. | 02-11-2020 | 10742 | 2 644.43 \$ |
| Maison des Jeunes de Ste-Adèle | 02-11-2020 | 10743 | 500.00 \$ |
| Michelle Sullivan Communications | 02-11-2020 | 10744 | 862.31 \$ |
| MRC des Pays-d'en-Haut | 02-11-2020 | 10745 | 2 707.97 \$ |
| MuniConseil Avocats | 02-11-2020 | 10746 | 1 149.75 \$ |
| Laurentides RE/Sources Inc. | 02-11-2020 | 10747 | 238.92 \$ |
| Peinture Piraga Inc. | 02-11-2020 | 10748 | 3 880.41 \$ |
| Prévost Fortin D'Aoust S.E.N.C. | 02-11-2020 | 10749 | 402.41 \$ |
| Bruno Labelle | 11-11-2020 | 10750 | 454.15 \$ |
| Centre d'Auto Valiquette Inc. | 11-11-2020 | 10751 | 47.09 \$ |
| Corporation des Fleurons du Québec | 11-11-2020 | 10752 | 103.48 \$ |
| GLS | 11-11-2020 | 10753 | 12.41 \$ |
| Distribution EauxMax Enr. | 11-11-2020 | 10754 | 132.00 \$ |
| Cie d'Extermination Chomedey Inc. | 11-11-2020 | 10755 | 196.61 \$ |
| Juteau Ruel Inc. | 11-11-2020 | 10756 | 152.46 \$ |
| Guy Quevillon (Ent. Ménager) | 11-11-2020 | 10758 | 700.00 \$ |
| Maintenance DG | 11-11-2020 | 10759 | 902.55 \$ |
| Bell Canada | 31-10-2020 | Internet | 2.31 \$ |
| Bell Canada | 31-10-2020 | Internet | 555.31 \$ |
| Bell Canada | 31-10-2020 | Internet | 500.14 \$ |
| CARRA | 31-10-2020 | Internet | 1 765.68 \$ |
| Fonds de Solidarité FTQ | 31-10-2020 | Internet | 6 473.50 \$ |
| Hydro-Québec | 31-10-2020 | Internet | 58.85 \$ |
| Hydro-Québec | 31-10-2020 | Internet | 40.68 \$ |
| Hydro-Québec | 31-10-2020 | Internet | 31.10 \$ |
| Hydro-Québec | 31-10-2020 | Internet | 239.43 \$ |
| Hydro-Québec | 31-10-2020 | Internet | 1 116.22 \$ |
| Hydro-Québec | 31-10-2020 | Internet | 29.76 \$ |
| Hydro-Québec | 31-10-2020 | Internet | 174.67 \$ |
| Hydro-Québec | 31-10-2020 | Internet | 30.56 \$ |
| Telus | 31-10-2020 | Internet | 977.42 \$ |
| Mastercard Banque Nationale | 31-10-2020 | Internet | 5 530.42 \$ |
| Revenu Québec | 31-10-2020 | Internet | 408.99 \$ |
| Revenu Canada | 31-10-2020 | Internet | 2 448.51 \$ |
| Revenu Canada | 31-10-2020 | Internet | 6 837.66 \$ |
| Revenu Québec | 31-10-2020 | Internet | 24 605.51 \$ |
| Syndicat Canadien de la Fonction Publique | 31-10-2020 | Internet | 1 010.51 \$ |
| Ultramar Ltée | 31-10-2020 | Internet | 218.22 \$ |
| Ultramar Ltée | 31-10-2020 | Internet | 771.90 \$ |
| Bell Canada | 31-10-2020 | Internet | 555.31 \$ |
| Hydro-Québec | 31-10-2020 | Internet | 20.93 \$ |
| Hydro-Québec | 31-10-2020 | Internet | 2 636.42 \$ |
| Hydro-Québec | 31-10-2020 | Internet | 70.63 \$ |
| Total payé | | | 133 856.07 \$ |

En vertu du règlement # 2007-516, je vous sou mets le rapport des dépenses tel qu'exigé à l'article 5 du règlement sur le contrôle et suivi budgétaire.

Nadine Bonneau

Nadine Bonneau, trésorière

**Liste des comptes à payer
Au 20 novembre 2020**



| Nom du Fournisseur | Date du chèque | Numéro | Montant |
|--------------------------------------|-----------------------|---------------|----------------------|
| Ian Turner et Adelina Maria Rocha | 20-11-2020 | 10760 | 10 000.00 \$ |
| B.M.R. Eugène Monette Inc. | 20-11-2020 | 10761 | 944.82 \$ |
| CBM Informatique | 20-11-2020 | 10762 | 2 904.22 \$ |
| Conception Électrique 2000 Inc. | 20-11-2020 | 10763 | 456.63 \$ |
| Construction Monco Inc. | 20-11-2020 | 10764 | 36 268.73 \$ |
| Entreprises PLG Lauzon Inc. | 20-11-2020 | 10765 | 339.24 \$ |
| Effigiart Inc. | 20-11-2020 | 10766 | 232.25 \$ |
| L'Équipeur Commercial | 20-11-2020 | 10767 | 349.52 \$ |
| Sheila Eskenazi (Bulletin) | 20-11-2020 | 10768 | 25.40 \$ |
| Excavation Fox Inc. | 20-11-2020 | 10769 | 689.85 \$ |
| Formules Municipales | 20-11-2020 | 10770 | 556.14 \$ |
| Fournitures de Bureau Denis | 20-11-2020 | 10771 | 926.74 \$ |
| Groupe Gagnon | 20-11-2020 | 10772 | 103.48 \$ |
| Journal Accès | 20-11-2020 | 10773 | 442.65 \$ |
| Lafarge Canada Inc. | 20-11-2020 | 10774 | 1 872.29 \$ |
| Leblanc Illumination-Canada | 20-11-2020 | 10775 | 4 390.94 \$ |
| Julie Leclerc (Bulletins) | 20-11-2020 | 10776 | 526.75 \$ |
| Multi-Recyclage S.D. Inc. | 20-11-2020 | 10777 | 1 907.45 \$ |
| Pavage Jérômien Inc. | 20-11-2020 | 10778 | 23 122.55 \$ |
| Villemaire Pneus & Mécanique | 20-11-2020 | 10779 | 671.08 \$ |
| Rado, Corbeil & Généreux, Arpenteurs | 20-11-2020 | 10780 | 1 157.75 \$ |
| Sable Marco | 20-11-2020 | 10781 | 11 485.76 \$ |
| Sani-Nord | 20-11-2020 | 10782 | 680.02 \$ |
| Ste-Agathe Transmission | 20-11-2020 | 10783 | 2 382.74 \$ |
| Michelle Tisseyre (Bulletin) | 20-11-2020 | 10784 | 281.00 \$ |
| Usinage Lac Masson Inc. | 20-11-2020 | 10785 | 109.30 \$ |
| Services de Café Van Houtte Inc. | 20-11-2020 | 10786 | 350.07 \$ |
| Yvon Marinier Inc. | 20-11-2020 | 10787 | 1 609.65 \$ |
| Total à payer | | | 104 787.02 \$ |

Nadine Bonneau

Nadine Bonneau
Trésorière

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 20 novembre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 13 novembre 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

**Rapport de délégation de pouvoirs
du directeur général
Au 20 novembre 2020**



| Nom du Fournisseur | Date du chèque | Numéro | Montant |
|---------------------------------------|-----------------------|---------------|---------------------|
| Maxime Beauchamp | 08-10-2020 | 10726 | 213.80 \$ |
| ADMRCQ | 02-11-2020 | 10727 | 344.93 \$ |
| Asisto Inc. | 02-11-2020 | 10729 | 689.85 \$ |
| Réjean Charron | 02-11-2020 | 10731 | 350.00 \$ |
| Club Motoneige Blizzard | 02-11-2020 | 10732 | 1 000.00 \$ |
| Coop Santé Lac-Masson | 02-11-2020 | 10733 | 1 500.00 \$ |
| Dicom Express | 02-11-2020 | 10734 | 12.41 \$ |
| Distribution EauxMax Enr. | 02-11-2020 | 10735 | 265.50 \$ |
| Dynamitage St-Pierre Inc. | 02-11-2020 | 10736 | 10 750.16 \$ |
| Équipe Laurence | 02-11-2020 | 10737 | 287.44 \$ |
| Fondation Médicale des Pays-d'en-Haut | 02-11-2020 | 10738 | 1 500.00 \$ |
| Institut des territoires | 02-11-2020 | 10739 | 2 753.65 \$ |
| LBEL Inc, | 02-11-2020 | 10740 | 800.39 \$ |
| Les Entreprises N. Théorêt Inc. | 02-11-2020 | 10742 | 2 644.43 \$ |
| Maison des Jeunes de Ste-Adèle | 02-11-2020 | 10743 | 500.00 \$ |
| Michelle Sullivan Communications | 02-11-2020 | 10744 | 862.31 \$ |
| Laurentides RE/Sources Inc. | 02-11-2020 | 10747 | 238.92 \$ |
| Peinture Piraga Inc. | 02-11-2020 | 10748 | 3 880.41 \$ |
| Bruno Labelle | 11-11-2020 | 10750 | 454.15 \$ |
| Centre d'Auto Valiquette Inc. | 11-11-2020 | 10751 | 47.09 \$ |
| Corporation des Fleurons du Québec | 11-11-2020 | 10752 | 103.48 \$ |
| GLS | 11-11-2020 | 10753 | 12.41 \$ |
| Distribution EauxMax Enr. | 11-11-2020 | 10754 | 132.00 \$ |
| Cie d'Extermination Chomedey Inc. | 11-11-2020 | 10755 | 196.61 \$ |
| Guy Quevillon (Ent. Ménager) | 11-11-2020 | 10758 | 700.00 \$ |
| Maintenance DG | 11-11-2020 | 10759 | 902.55 \$ |
| Mastercard Banque Nationale | 31-10-2020 | Internet | 5 530.42 \$ |
| Ultramar Ltée | 31-10-2020 | Internet | 218.22 \$ |
| Ultramar Ltée | 31-10-2020 | Internet | 771.90 \$ |
| B.M.R. Eugène Monette Inc. | 20-11-2020 | 10761 | 944.82 \$ |
| CBM Informatique | 20-11-2020 | 10762 | 2 904.22 \$ |
| Conception Électrique 2000 Inc. | 20-11-2020 | 10763 | 456.63 \$ |
| Entreprises PLG Lauzon Inc. | 20-11-2020 | 10765 | 339.24 \$ |
| Effigiart Inc. | 20-11-2020 | 10766 | 232.25 \$ |
| L'Équipeur Commercial | 20-11-2020 | 10767 | 349.52 \$ |
| Sheila Eskenazi (Bulletin) | 20-11-2020 | 10768 | 25.40 \$ |
| Excavation Fox Inc. | 20-11-2020 | 10769 | 689.85 \$ |
| Formules Municipales | 20-11-2020 | 10770 | 556.14 \$ |
| Fournitures de Bureau Denis | 20-11-2020 | 10771 | 926.74 \$ |
| Groupe Gagnon | 20-11-2020 | 10772 | 103.48 \$ |
| Journal Accès | 20-11-2020 | 10773 | 442.65 \$ |
| Lafarge Canada Inc. | 20-11-2020 | 10774 | 1 872.29 \$ |
| Leblanc Illumination-Canada | 20-11-2020 | 10775 | 4 390.94 \$ |
| Julie Leclerc (Bulletins) | 20-11-2020 | 10776 | 526.75 \$ |
| Multi-Recyclage S.D. Inc. | 20-11-2020 | 10777 | 1 907.45 \$ |
| Pavage Jérômien Inc. | 20-11-2020 | 10778 | 23 122.55 \$ |
| Villemaire Pneus & Mécanique | 20-11-2020 | 10779 | 671.08 \$ |
| Rado, Corbeil & Généreux, Arpenteurs | 20-11-2020 | 10780 | 1 157.75 \$ |
| Sable Marco | 20-11-2020 | 10781 | 11 485.76 \$ |
| Sani-Nord | 20-11-2020 | 10782 | 680.02 \$ |
| Ste-Agathe Transmission | 20-11-2020 | 10783 | 2 382.74 \$ |
| Michelle Tisseyre (Bulletin) | 20-11-2020 | 10784 | 281.00 \$ |
| Usinage Lac Masson Inc. | 20-11-2020 | 10785 | 109.30 \$ |
| Services de Café Van Houtte Inc. | 20-11-2020 | 10786 | 350.07 \$ |
| Yvon Marinier Inc. | 20-11-2020 | 10787 | 1 609.65 \$ |
| Total de délégation | | | 96 181.32 \$ |

En vertu du règlement # 2006-479, je vous sou mets le rapport de délégation du directeur général, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

Luc Lafontaine, directeur général

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 20 novembre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

**EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS
À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 13 novembre 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 20 novembre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES 2021

CONSIDÉRANT que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

ADOpte le calendrier relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2021, aux jours et heures ci-dessous indiqués :

| | | | | | |
|-----------------|---|---------|-------------------|---|---------|
| 22 janvier 2021 | – | 17 h 00 | 16 juillet 2021 | – | 17 h 00 |
| 19 février 2021 | – | 17 h 00 | 20 août 2021 | – | 17 h 00 |
| 19 mars 2021 | – | 17 h 00 | 17 septembre 2021 | – | 17 h 00 |
| 23 avril 2021 | – | 17 h 00 | 1 octobre 2021 | – | 17 h 00 |
| 21 mai 2021 | – | 17 h 00 | 19 novembre 2021 | – | 17 h 00 |
| 18 juin 2021 | – | 17 h 00 | 17 décembre 2021 | – | 17 h 00 |

DONNE avis public du présent calendrier, conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ., c. C-19).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 13 novembre 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 20 novembre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

AUTORISATION DE SIGNATURE - DEMANDE DE SUBVENTION À LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (FRR)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que la Ville d'Estérel présente une demande d'aide financière dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants (FRR) de la MRC des Pays-d'en-Haut;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

AUTORISE Monsieur Luc Lafontaine, directeur général, à transmettre une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Initiative d'investissement local et toute modification à ladite demande;

S'ENGAGE à payer sa part des coûts admissibles du projet;

AUTORISE le directeur général, Monsieur Luc Lafontaine, à signer pour et au nom de la Ville d'Estérel, tous les documents relatifs à la présente demande d'aide financière, y compris l'entente de financement à intervenir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 13 novembre 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 20 novembre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

Tel que stipulé à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le Service de la trésorerie dépose au Conseil, séance tenante, deux états comparatifs, à savoir :

- Comparatif des revenus et dépenses au 31 octobre pour les années 2019 et 2020.
- Projections des revenus et dépenses au 31 décembre 2020;

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 13 novembre 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 20 novembre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 508 300, AVENUE DE VERSAILLES – IMPLANTATION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT PRINCIPAL ET D'UNE NOUVELLE PISCINE CREUSÉE

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure pour le lot 5 508 300, **soit le ou sur le ou sur l'** avenue de Versailles;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour effet **_____**;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro _____, recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure numéro 2020-0012 pour **_____** telle que présentée par le requérant;

CONSIDÉRANT que selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), cette demande fut publiée sur le site Internet de la Ville (www.villedesterel.com) en date du 22 octobre 2020 et affichée aux endroits prescrits sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que les personnes présentes ont la possibilité de se faire entendre relativement à cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'est reçu;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

ENTÉRINE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

ACCORDE la dérogation mineure demandée numéro 2020-0012 pour **_____ (pas virgule avant telle)** telle que présentée par le requérant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 13 novembre 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier



AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ aux contribuables de la Ville d'Estérel par le soussigné, conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), que lors de la séance ordinaire du 20 novembre 2020 débutant à 17 h 00, via téléconférence, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande : N° 2020-0012

Immeuble : Lot 5 508 300, avenue de Versailles

Nature et effet : Autoriser la construction d'un bâtiment principal à 11,06 mètres (Nord-Est) de la ligne avant, alors qu'une marge de 15 mètres est prévue, créant ainsi un empiètement de 3,94 mètres dans cette marge.

Autoriser l'installation d'une piscine creusée à 11 mètres (Nord-Est) de la ligne avant, alors qu'une marge de 15 mètres est prévue, créant ainsi un empiètement de 4 mètres dans cette marge.

Le Conseil a désigné cette demande comme étant prioritaire. De ce fait, toute personne intéressée aura la possibilité de se faire entendre par le Conseil dans les 15 jours suivant le présent avis.

Tel que prévu par l'arrêté ministériel 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020, les personnes intéressées sont invitées à se manifester, dans les 15 jours, par la poste au 115, chemin Dupuis, Estérel, Québec, J0T 1E0 ou par courriel à administration@villedesterel.com. Tous les commentaires, approbations ou oppositions seront transmis aux membres du Conseil avant que ceux-ci ne statuent sur les demandes.

Donné à Ville d'Estérel, ce 22^e jour du mois d'octobre 2020.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Luc Lafontaine, greffier de la Ville d'Estérel, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Ville et l'avoir affiché à l'extérieur de l'hôtel de ville le 22 octobre 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22^e jour du mois d'octobre 2020.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 20 novembre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 508 517, 15, PLACE
DES PIVERTS – IMPLANTATION D'UN AGRANDISSEMENT AU
BÂTIMENT PRINCIPAL ET AU GARAGE**

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure pour le lot 5 508 517, **soit le ou sur le ou sur l'** 15, place des Piverts;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour effet **██████████**;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro _____, recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure numéro 2020-0013 pour **██████████** telle que présentée par le requérant;

CONSIDÉRANT que selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), cette demande fut publiée sur le site Internet de la Ville (www.villedesterel.com) en date du 2 novembre 2020 et affichée aux endroits prescrits sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que les personnes présentes ont la possibilité de se faire entendre relativement à cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'est reçu;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

ENTÉRINE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

ACCORDE la dérogation mineure demandée numéro 2020-0013 pour **██████████ (pas virgule avant telle)** telle que présentée par le requérant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 13 novembre 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier



AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ aux contribuables de la Ville d'Estérel par le soussigné, conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), que lors de la séance ordinaire du 20 novembre 2020 débutant à 17 h 00, via téléconférence, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande : N° 2020-0013

Immeuble : Lot 5 508 517, 15, place des Piverts

Nature et effet : Autoriser la construction d'un nouveau vestibule en cour avant à 11,41 mètres de la ligne avant alors qu'une marge de 15 mètres est prévue, créant ainsi un empiètement de 3,59 mètres dans cette marge. Autoriser l'implantation d'un agrandissement au garage existant à 4,38 mètres de la ligne latérale droite alors qu'une marge de 8 mètres est prévue, créant ainsi un empiètement de 3,62 mètres dans cette marge.

Cette demande de dérogation vise à corriger une distance sur la dérogation mineure 2020-0009 précédemment acceptée par le Conseil. Sur la dérogation mineure précédente, on lisait 5 mètres au lieu de 4,38 mètres et 3 mètres au lieu de 3,62 mètres.

Le Conseil a désigné cette demande comme étant prioritaire. De ce fait, toute personne intéressée aura la possibilité de se faire entendre par le Conseil dans les 15 jours suivant le présent avis.

Tel que prévu par l'arrêté ministériel 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020, les personnes intéressées sont invitées à se manifester, dans les 15 jours, par la poste au 115, chemin Dupuis, Estérel, Québec, J0T 1E0 ou par courriel à administration@villedesterel.com. Tous les commentaires, approbations ou oppositions seront transmis aux membres du Conseil avant que ceux-ci ne statuent sur les demandes.

Donné à Ville d'Estérel, ce 2^e jour du mois de novembre 2020.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a
Greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Luc Lafontaine, greffier de la Ville d'Estérel, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Ville et l'avoir affiché à l'extérieur de l'hôtel de ville le 2 novembre 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2^e jour du mois de novembre 2020.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 20 novembre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 508 517, 15, PLACE
DES PIVERTS – CONSTRUCTION D'UN AGRANDISSEMENT AU
BÂTIMENT PRINCIPAL AVEC TOIT PLAT**

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure pour le lot 5 508 517, **soit le ou sur le ou sur l'** 15, place des Piverts;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour effet **██████████**;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro _____, recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure numéro 2020-0014 pour **██████████** telle que présentée par le requérant;

CONSIDÉRANT que selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), cette demande fut publiée sur le site Internet de la Ville (www.villedesterel.com) en date du 2 novembre 2020 et affichée aux endroits prescrits sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que les personnes présentes ont la possibilité de se faire entendre relativement à cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'est reçu;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

ENTÉRINE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

ACCORDE la dérogation mineure demandée numéro 2020-0014 pour **██████████ (pas virgule avant telle)** telle que présentée par le requérant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 13 novembre 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier



AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ aux contribuables de la Ville d'Estérel par le soussigné, conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), que lors de la séance ordinaire du 20 novembre 2020 débutant à 17 h 00, via téléconférence, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande : N° 2020-0014

Immeuble : Lot 5 508 517, 15, place des Piverts

Nature et effet : Autoriser la construction d'un agrandissement au bâtiment principal avec des toits plats, alors que selon le règlement sur le zonage numéro 2006-493 et ses amendements, la pente minimale d'un toit d'une habitation est fixée à 5/12.

Le Conseil a désigné cette demande comme étant prioritaire. De ce fait, toute personne intéressée aura la possibilité de se faire entendre par le Conseil dans les 15 jours suivant le présent avis.

Tel que prévu par l'arrêté ministériel 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020, les personnes intéressées sont invitées à se manifester, dans les 15 jours, par la poste au 115, chemin Dupuis, Estérel, Québec, J0T 1E0 ou par courriel à administration@villedesterel.com. Tous les commentaires, approbations ou oppositions seront transmis aux membres du Conseil avant que ceux-ci ne statuent sur les demandes.

Donné à Ville d'Estérel, ce 2^e jour du mois de novembre 2020.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a
Greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Luc Lafontaine, greffier de la Ville d'Estérel, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Ville et l'avoir affiché à l'extérieur de l'hôtel de ville le 2 novembre 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2^e jour du mois de novembre 2020.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 20 novembre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 508 807, 6, AVENUE D'AMIENS – IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure pour le lot 5 508 807, **soit le ou sur le ou sur l'** 6, avenue d'Amiens;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour effet **██████████**;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro _____, recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure numéro 2020-0017 pour **██████████** telle que présentée par le requérant;

CONSIDÉRANT que selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), cette demande fut publiée sur le site Internet de la Ville (www.villedesterel.com) en date du 4 novembre 2020 et affichée aux endroits prescrits sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que les personnes présentes ont la possibilité de se faire entendre relativement à cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'est reçu;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

ENTÉRINE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

ACCORDE la dérogation mineure demandée numéro 2020-0017 pour **██████████ (pas virgule avant telle)** telle que présentée par le requérant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 13 novembre 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier



AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ aux contribuables de la Ville d'Estérel par le soussigné, conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), que lors de la séance ordinaire du 20 novembre 2020 débutant à 17 h 00, via téléconférence, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande : N° 2020-0017

Immeuble : Lot 5 508 807, 6, avenue d'Amiens

Nature et effet : Autoriser la construction d'un bâtiment accessoire attenant au bâtiment principal, alors que selon le règlement sur le zonage numéro 2006-493 et ses amendements, une distance de 3 mètres est prévue entre ces deux types de bâtiments.

Le Conseil a désigné cette demande comme étant prioritaire. De ce fait, toute personne intéressée aura la possibilité de se faire entendre par le Conseil dans les 15 jours suivant le présent avis.

Tel que prévu par l'arrêté ministériel 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020, les personnes intéressées sont invitées à se manifester, dans les 15 jours, par la poste au 115, chemin Dupuis, Estérel, Québec, J0T 1E0 ou par courriel à administration@villedesterel.com. Tous les commentaires, approbations ou oppositions seront transmis aux membres du Conseil avant que ceux-ci ne statuent sur les demandes.

Donné à Ville d'Estérel, ce 4^e jour du mois de novembre 2020.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a
Greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Luc Lafontaine, greffier de la Ville d'Estérel, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Ville et l'avoir affiché à l'extérieur de l'hôtel de ville le 4 novembre 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4^e jour du mois de novembre 2020.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 20 novembre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

**P.I.I.A. – LOT 5 508 517, 15, PLACE DES PIVERTS – CONSTRUCTION
D'UN AGRANDISSEMENT AU BÂTIMENT PRINCIPAL**

CONSIDÉRANT la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour _____;

CONSIDÉRANT que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- _____

CONSIDÉRANT que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), par sa résolution numéro _____, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant;

CONDITIONS S'IL Y A LIEU

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

ENTÉRINE (ou rejette) la recommandation favorable (ou défavorable) du CCU;

APPROUVE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour _____ (pas de virgule avant tel) tel que présenté par le requérant. **CONDITIONS S'IL Y A LIEU**

Adoptée à l'unanimité des conseillers

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 13 novembre 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 20 novembre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

**P.I.I.A. – LOT 5 508 189, 8, AVENUE DES ALOUETTES –
AGRANDISSEMENT AU BÂTIMENT PRINCIPAL**

CONSIDÉRANT la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour _____;

CONSIDÉRANT que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- _____

CONSIDÉRANT que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), par sa résolution numéro _____, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant;

CONDITIONS S'IL Y A LIEU

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

ENTÉRINE (ou rejette) la recommandation favorable (ou défavorable) du CCU;

APPROUVE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour _____ (pas de virgule avant tel) tel que présenté par le requérant. **CONDITIONS S'IL Y A LIEU**

Adoptée à l'unanimité des conseillers

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 13 novembre 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 20 novembre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

OCTROI D'UN CONTRAT - ACHAT DE SABLE DE VOIRIE, HIVER 2020-2021

CONSIDÉRANT

CONSIDÉRANT

CONSIDÉRANT

CONSIDÉRANT

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

OCTROIE un contrat concernant

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 13 novembre 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 20 novembre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

**OCTROI D'UN CONTRAT - AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER AU PARC
LUCIE-ET-ROBERT-LAVIGNE**

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à l'aménagement d'un sentier au Parc Lucie-et-Robert-Lavigne;

CONSIDÉRANT qu'un appel de propositions a été fait pour obtenir des offres pour la réalisation de ce projet, afin d'octroyer, conformément au règlement sur la gestion contractuelle en vigueur, un contrat de gré à gré;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu XXXX (x) propositions;

CONSIDÉRANT que le directeur général a soumis au Conseil sa recommandation et que le Conseil est d'avis qu'il est dans le meilleur intérêt de la Ville d'octroyer le contrat (au plus bas proposant, xxxxxxxxxxxxxx);

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

OCTROIE un contrat concernant l'aménagement d'un sentier au Parc Lucie-et-Robert-Lavigne à _____ et ce, pour un montant de _____ \$, toutes taxes incluses;

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 13 novembre 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 20 novembre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

| **CORRESPONDANCE**

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 13 novembre 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 20 novembre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 13 novembre 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 20 novembre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

| **AUTRES SUJETS**

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 13 novembre 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 20 novembre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à _____, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 13 novembre 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier